

GT DU 27 NOVEMBRE 2024



Montreuil, le 27/11/2024

CIRCULAIRE DE FONCTIONNEMENT DES CSA/FS

Dans une période où un gouvernement illégitime, constitué par un premier ministre issu d'un parti ayant recueilli 6 % de suffrages aux élections législatives, a soumis un budget mortifère pour les citoyens, **la CGT Finances Publiques ne peut rester sans réaction**. Alors qu'un gouvernement de menteurs a creusé le déficit et mis l'État en péril, c'est encore et toujours aux salariés qu'on présente la facture avec des mesures aussi sinistres qu'iniques.

De plus, le faisant fonction de ministre de la fonction publique insulte les agents publics en les traitant de fainéants absentéistes tout en se précipitant servilement pour féliciter Elon Musk pour son projet de démolition des fonctionnaires américains. Notre « ministre » est apparemment avide de « bonnes recettes » pour détruire les services publics.

Bref, une seule réponse est possible, la grève la plus large possible le 5 décembre !

Ce groupe de travail est d'ailleurs révélateur du climat social et de la conception du dialogue social dans la fonction publique...et la DGFIP est bonne élève en la matière.

Derrière un attachement de façade au dialogue social, seuls comptent les actes. La loi de transformation (ou de destruction) de la fonction publique de 2019 vide progressivement de sa substance nos instances ne laissant dans le périmètre institutionnel que des sujets bien éloignés des besoins des agents (les Ordres du Jour du CSAR en sont la bien triste illustration). La transcription à la DGFIP de l'article 51 du décret « peut examiner » en « facultatif » veut tout dire...

Enfin, l'incapacité des Formations Spécialisées DGFIP à se saisir des sujets immobiliers en cité administrative derrière le paravent d'une gestion préfectorale n'est pas acceptable. Les directions locales savent se comporter comme des baronnies pour imposer toujours plus de réformes de structures et/ou de missions aux agents mais seraient incapables de défendre leurs prérogatives face aux préfets ? Vous ne pouvez pas revendiquer une DGFIP régaliennne, au coeur de l'État et de son fonctionnement, si vous ne pouvez assurer l'effectivité réglementaire des articles 56 à 74 du décret du 20 novembre 2020 !

Déclaration liminaire de la **CGT Finances Publiques**

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex • www.financespubliques.cgt.fr • dgfip@cgt.fr t : 01.55.82.80.80.

Suivez-nous sur facebook ou Instagram :

 : [cgt_finances_publiques](https://www.facebook.com/cgt_finances_publiques)  : [cgt_finpub](https://www.instagram.com/cgt_finpub) (CGTFinancesPubliques)



Déclaration liminaire de la **CGT Finances Publiques**

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex • www.financespubliques.cgt.fr • dgfp@cgt.fr t : 01.55.82.80.80

- **Suivez-nous sur facebook ou Instagram :**  : http://instagram.com/cgt_finances_publiques  : @cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)